

GRDR Migration – Citoyenneté - Développement

26 bis rue Kléber
93100 MONTREUIL
FRANCE
RCS 310270640

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**
- **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GRDR Migration-Citoyenneté-Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe et plus particulièrement les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne : les provisions pour risques et charges, l'évaluation des créances et des produits ainsi que le respect de la séparation des exercices en ce qui concerne les charges et produits. Nous avons ainsi procédé à des sondages sur

les programmes en cours pour nous assurer de l'adéquation des produits reconnus et les charges afférentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux administrateurs et aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

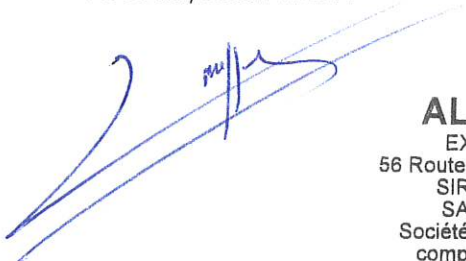
Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chassieu, le 24 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ALPHA COMPTA EXPERTISE ET CONSEIL
Le président
Abdoulaye Jean TALLA



ALPHA COMPTA
EXPERTISE ET CONSEIL
56 Route de Genas - 69 680 CHASSIEU
SIRET : 480 446 707 000 30
SAS au capital de 80 000 €
Société inscrite à l'ordre des experts
comptables de la région de Lyon

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Néant.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application des dispositions de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Néant

Fait à Chassieu, le 24 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ALPHA COMPTA EXPERTISE ET CONSEIL
Le président
Abdoulaye Jean TALLA



ALPHA COMPTA
EXPERTISE ET CONSEIL
56 Route de Genas - 69 680 CHASSIEU
SIRET : 480 446 707 000 30
SAS au capital de 80 000 €
Société inscrite à l'ordre des experts
comptables de la région de Lyon

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	18 294		18 294	18 294
	Constructions	11 222		11 222	11 222
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	291 222	184 998	106 224	122 469
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	15 840		15 840	
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	23 177		23 177	
	Autres immobilisations financières	18 102		18 102	19 768
	Total II	377 856	184 998	192 859	171 752
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 402 335		9 402 335	13 964 431
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	232 272		232 272	217 080
	Charges constatées d'avance	2 158 332		2 158 332	1 452 671
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement	1 513 466		1 513 466	1 013 207
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 215 291		1 215 291	1 184 748
	Total III	14 521 695		14 521 695	17 832 136
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	14 899 551	184 998	14 714 553	18 003 889

ALPHA COMPTA

EXPERTISE ET CONSEIL

56 Route de Genas - 69 880 CHASSIEU

SIRET : 480 446 707 000 30

SAS au capital de 80 000 €

Société inscrite à l'ordre des experts

comptables de la région de Lyon

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
FONDS PROPRES	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
FONDS PROPRES	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	49 967	52 397
FONDS PROPRES	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
FONDS PROPRES	Réserves statutaires ou contractuelles	90 572	
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	314 662	314 662
FONDS PROPRES	Excédent ou déficit de l'exercice	27 292	90 572
	Situation nette (sous-total)	482 493	457 631
FONDS PROPRES	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
FONDS PROPRES	Provisions réglementées		
	Total I	482 493	457 631
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Autres fonds propres	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Fonds reportés et dédiés	Total III		
Provisions	Provisions pour risques	276 210	219 649
	Provisions pour charges		
Provisions	Total IV	276 210	219 649
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
DETTES	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	320 000	400 000
	Emprunts et dettes financières divers	147	71
DETTES	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 246 523	1 666 245
	Dettes des legs ou donations		
DETTES	Dettes fiscales et sociales	351 073	302 794
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes	3 455	
	Produits constatés d'avance	11 034 653	14 957 499
DETTES	Total V	13 955 851	17 326 609
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		14 714 553	18 003 889

ALPHA COMPTA

EXPERTISE ET CONSEIL
 56 Route de Genas - 69 680 CHASSIEU
 SIRET : 480 446 707 000 30
 SAS au capital de 80 000 €
 Société inscrite à l'ordre des experts
 comptables de la région de Lyon

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 963	8 179
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	800	4 665
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	10 067	28 498
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	8 664 415	7 557 952
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	103 939	97 311
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	253 959	52 091
	Total des produits d'exploitation	9 040 143	7 748 695
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	3 202 284	2 498 930
	Aides financières	1 907 605	1 656 975
	Impôts, taxes et versements assimilés	156 781	154 966
	Salaires	2 825 700	2 578 905
	Cotisations sociales	714 587	648 658
	Dotation aux amortissements et dépréciations	198 403	188 052
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	24 863	56 766
	Total des charges d'exploitation	9 030 220	7 783 251
	RESULTAT D'EXPLOITATION	9 923	(34 557)

ALPHA COMPTA

EXPERTISE ET CONSEIL

56 Route de Genas - 69 680 CHASSIEU

SIRET : 480 446 707 000 30

SAS au capital de 80 000 €

Société inscrite à l'ordre des experts

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 923	(34 557)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	29 933	26 088
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	1 092	126 676
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		31 025	152 764
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 076	7 886
	Différences négatives de change	11 598	15 174
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		13 674	23 060
RESULTAT FINANCIER		17 351	129 704
RESULTAT COURANT avant impôts		27 274	95 147
	Produits exceptionnels	18	953
	Charges exceptionnelles		5 528
RESULTAT EXCEPTIONNEL		18	(4 575)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		9 071 186	7 902 411
TOTAL DES CHARGES		9 043 894	7 811 839
EXCEDENT ou DEFICIT		27 292	90 572
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		25 196	8 725
TOTAL		25 196	8 725
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		25 196	8 725
TOTAL		25 196	8 725

ALPHA COMPTA

 EXPERTISE ET CONSEIL
 56 Route de Genas - 69 680 CHASSIEU
 SIRET : 480 446 707 000 30
 SAS au capital de 80 000 €
 Société inscrite à l'ordre des experts
 comptables de la région de Lyon

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	52 397		(2 430)		49 967
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles		90 572			90 572
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	314 662				314 662
Excédent ou déficit de l'exercice	90 572	(90 572)	27 292		27 292
Situation nette	457 631		24 862		482 493
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	457 631		24 862		482 493

ALPHA COMPTA

EXPERTISE ET CONSEIL

56 Route de Genas - 69 680 CHASSIEU

SIRET : 480 446 707 000 30

SAS au capital de 80 000 €

Société inscrite à l'ordre des experts

comptables de la région de Lyon

Annexe des comptes 2025 du Grdr

Présentation de l'association Grdr

1. Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Le but du Grdr est de contribuer à la construction d'un monde juste et solidaire fondé sur le respect des droits humains. Il vise à améliorer durablement les conditions de vie et permettre à chacun de vivre dignement. Pour cela, le Grdr s'appuie sur les interactions positives entre mobilités humaines, engagements citoyens et dynamiques locales de développement. Ce projet associatif est décliné dans la Charte du Grdr.
- Le Grdr est une association internationale de solidarité, de droit français, fondée le 18 juin 1969.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Depuis 1969, le Grdr est **une association géographiquement spécialisée** qui accompagne les dynamiques de coopération dans et entre les territoires de départ, de transit et de destination, le long des parcours migratoires : de l'Afrique de l'Ouest (pôle Sahel du Bassin du Fleuve Sénégal et pôle littoral entre Dakar et Conakry), de l'Afrique du Nord (territoires méditerranéens), et de la France. Sur chaque territoire, **des adhérents et des équipes agissent en partenariats** avec des collectifs associatifs, des autorités locales, des chercheurs, des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) **et mobilisent les personnes en migrations** (immigrées, émigrées), que celles-ci soient internes ou internationales, ou encore de retour, pour relever des enjeux prioritaires.

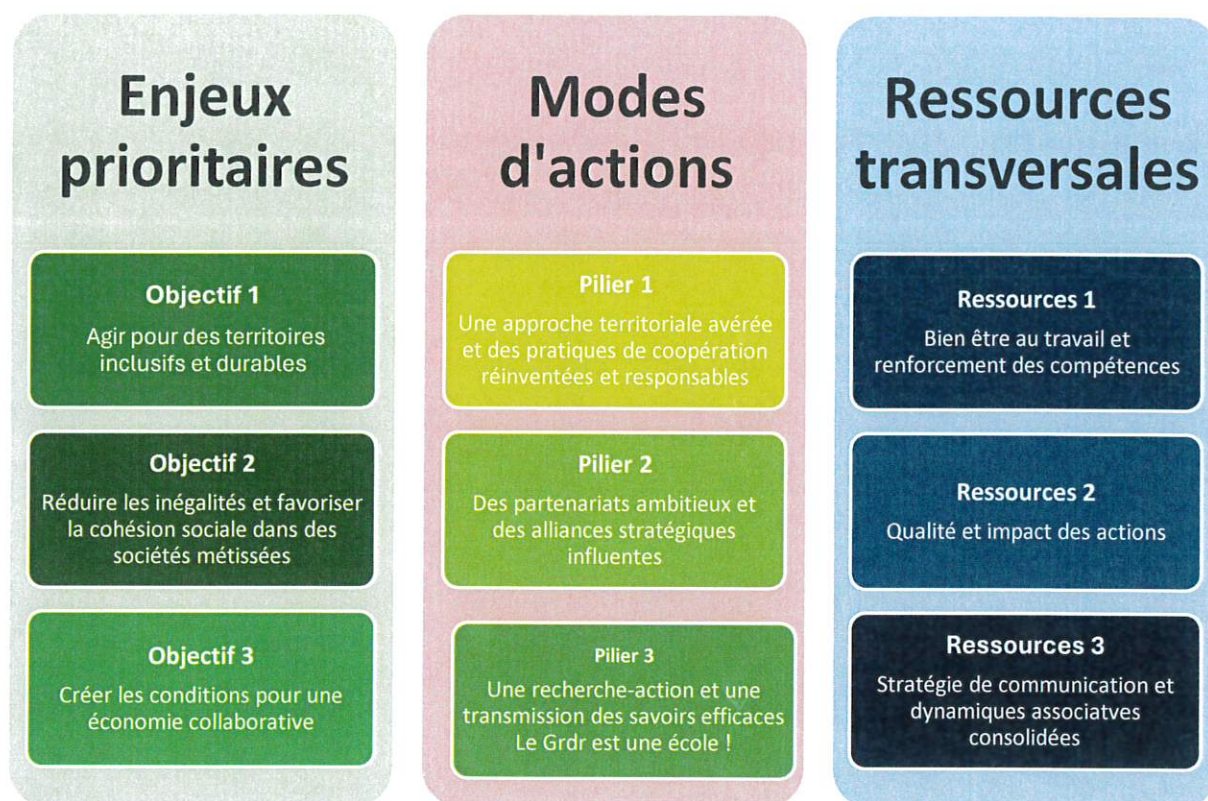
Les orientations du Grdr sont définies par les membres de l'association réunis au sein de l'assemblée générale qui se réunit annuellement, à la fin du premier semestre de chaque année. Les documents de ces assemblées générales et leurs conclusions sont systématiquement mis en ligne.

La réflexion stratégique menée avec une forte implication des équipes salariées et adhérentes, durant plusieurs mois entre septembre 2024 et avril 2025, a permis d'identifier :

- **6 enjeux prioritaires** pour les différents territoires, issus des réflexions sur les contextes et sur les besoins exprimés ; Ils se déclinent différemment en fonction des réalités territoriales, mais sont souvent communs aux différents pôles, ce qui constitue autant de leviers de coopération à actionner [cf. 3 objectifs, 6 enjeux prioritaires ci-dessous].
- **7 modes d'action** issus de son expérience et des évolutions en cours, garantissant la cohérence et l'efficacité de ses engagements [cf. 3 piliers, 7 modes d'action ci-dessous].
- **6 volets de renforcement organisationnel et de consolidation des services ressources transversaux**, qui correspondent à des points essentiels de l'organisation du Grdr [3 ressources transversales, ci-dessous].

Ce cadre d'intervention stratégique 2025–2030 (CIS) vise à consolider l'impact du Grdr, à développer son approche transnationale fondée sur la **valorisation des potentiels de coopération et de solidarités, dont celles créés par les mobilités humaines**, et à adapter ses interventions à des réalités locales et globales en pleine mutation.

Le schéma ci-dessous en fait une présentation synthétique.



Dans le cadre de son cadre d'intervention stratégique, le Grdr organise son activité en **3 objectifs** et **6 enjeux**. C'est selon cette typologie que sont classées les activités présentées dans les fiches pays.

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables	Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale dans des sociétés métissées	Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative.
Enjeu 1 : Soutenir les systèmes alimentaires durables	Enjeu 4 : Lutter contre les discriminations et encourager le savoir-vivre ensemble	Enjeu 6 : Favoriser une économie locale innovatrice et redistributive
Enjeu 2 : Gérer les ressources naturelles et résilience climatique	Enjeu 5 : Promouvoir le dialogue interculturel et préserver la paix	
Enjeu 3 : Favoriser l'accès aux droits fondamentaux et aux services essentiels		

Les activités 2025 du Grdr par pays

Les paragraphes ci-dessous reprennent les activités détaillées du rapport d'activités qui sera validé en AG le 27 juin 2026.

EN GUINEE

Territoires : Ville de Boké, Ville de Conakry

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 2

ODD Principaux : 6. Eau propre et assainissement ; 13. Action climatique ; 10. Réduction des inégalités ; 11 : Villes et communautés durables ;

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Accès à l'eau et à l'assainissement à Boké ;
- Amélioration du cadre de vie urbain à Conakry ;

Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale

- Dialogue territorial et production de connaissances ;
- Médiation et prévention des conflits ;

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative

- Appui à l'insertion socio-économique.

EN GUINEE BISSAU

Territoire : Région de Cacheu - Canchungo

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 2

ODD Principaux : 6. Eau propre et assainissement ; 13. Action climatique

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Actions d'éducation à l'environnement et sensibilisation
- Solutions fondées sur la nature
- Appui à des infrastructures de base
- Structuration d'acteurs locaux
- Production de connaissances et structuration des interventions.

AU SENEGAL

Territoires : Bakel-Matam, Ziguinchor-Sedhiou, Rufisque

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 14

ODD Principaux : 2. Faim Zéro, 4. Education de qualité , 6. Eau propre et assainissement , 8. Travail décent et croissance économique , 10. Réduction des inégalités , 11. Villes et économies durables ; 12. Consommation et production responsable.

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Gouvernance alimentaire territoriale
- Cantines scolaires et cuisines centrales
- Filières locales et circuits courts
- Sensibilisation à la préservation des écosystèmes
- Eau et Assainissement

Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale

- Sensibilisation et mobilisation citoyenne
- Dispositifs économiques locaux

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative

- Appui à l'entrepreneuriat et aux dynamiques collectives

AU MALI

Territoires : Région de Kayes ; Bamako.

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 3

ODD Principaux : 1. Pas de pauvreté ; 5. Egalité des sexes ; 8. Travail décent et croissance économique ; 12. Consommation et production responsable ; 16. Paix, justice et institutions fortes

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Structuration de systèmes agroécologiques paysans
- Animation territoriale et gouvernance des filières
- Sensibilisation et plaidoyer sur les impacts environnementaux

Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale

- Animation de cadres de concertation et dialogue territorial
- Production de connaissances et structuration des acteurs

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative

- Soutien aux initiatives économiques locale
- Appui aux initiatives des filières agroécologiques.

EN MAURITANIE

Territoires : Régions de Nouakchott, du Guidimakha, du Gorgol, du Brakhna, de l'Assaba, de Nouadhibou, et du Hodh el Chargui.

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 5

ODD Principaux : 5. Egalité des sexes ; 8. Travail décent et croissance économique ; 10. Réduction des inégalités ; 11. Villes et économies durables ; 12. Consommation et production responsable ; 17. Partenariats pour les objectifs de développement mondiaux

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Dispositifs agroécologiques
- Renforcement des filières locales
- Amélioration des conditions d'habitat
- Réponse aux crises climatiques et appui aux collectivités
- Mise en place de services pilotes urbains de gestion de déchets

Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale

- Soutien à l'entrepreneuriat féminin
- Structuration des organisations de la société civile (diagnostic et accompagnement)
- Renforcement opérationnel des organisations de la société civile (OSC)
- Appui aux dynamiques territoriales d'insertion des jeunes

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative

- Renforcement de capacités économiques de femmes

- Structuration d'activités économiques collectives (coopératives féminines)
- Développement et valorisation des productions locales.

COOPERATION TRANSFRONTALIERE : GESTION DES CONFLITS ET DES RESSOURCES NATURELLES

Territoires : A la frontière entre le Sénégal et le Mali et le Sénégal et la Mauritanie.

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 3

ODD Principaux : 8. Travail décent et croissance économique ; 10. Réduction des inégalités ; 11. Villes et économies durables et 12. Consommation et production responsable.

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Gouvernance des ressources naturelles
- Dispositifs agroécologiques
- Eau, santé et éducation

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative :

- Structuration de filières agroalimentaires
- Appui aux circuits commerciaux :
- Appui à l'entrepreneuriat local

EN ALGERIE ET EN TUNISIE

Territoires : Régions de Tiaret et d'Oran en Algérie – Régions de Médenine (Médenine et Beni Khedache) et de Sfax (Sfax et Mahrès) en Tunisie.

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 2

ODD Principaux : 5. Egalité des sexes ; 10. Réduction des inégalités.

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Diagnostics territoriaux participatifs
- Renforcement de capacités des jeunes et des acteurs locaux

Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale

- Animation d'espaces de dialogue et de participation citoyenne

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative

- Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes
- Structuration des dynamiques économiques locales (ESS)
- Mise en réseau et coopération entre territoires.

EN FRANCE

Territoires : Régions Ile-de-France, Hauts-de-France, Normandie.

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 16

ODD Principaux : 3. Bonne santé et bien-être ; 8. Travail décent et croissance économique ; 10. Réduction des inégalités ; 11 : Ville et communauté durable ; 17. Partenariats pour les objectifs de développement durables.

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables :

- Dispositifs de sensibilisation et d'expérimentation (en Ile-de-France)
- Accès aux droits des personnes immigrées vieillissantes
- Inclusion numérique et accès aux droits

- Renforcement des acteurs socio-sanitaires

Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale :

- Education aux migrations (ECSI)

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative :

- Dynamiques économiques territoriales
- Appui à l'insertion et à l'entrepreneuriat
- Accompagnement de publics précaires vers l'emploi et l'activité.

DOUBLE-ESPACE MIGRATION-DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS

Territoires : Mauritanie – France, Sénégal – France, Tunisie -France.

Nombre de programmes de solidarité mis en œuvre : 3

ODD Principaux : 5. Egalité des sexes ; 8. Travail décent et croissance économique ; 10. Réduction des inégalités ; 17. Partenariats pour les objectifs de développement.

Objectif 1 : Agir pour des territoires inclusifs et durables

- Appui aux coopérations territoriales et échanges entre collectivités :
- Production de connaissances et mise en dialogue des territoires :

Objectif 2 : Réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale

- Valorisation des diasporas et production de récits :

Objectif 3 : Créer les conditions d'une économie collaborative

- Mobilisation des diasporas et dynamiques économiques transnationales :
- Appui aux filières économiques et aux territoires :

3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par le Grdr afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Ressources humaines : l'effectif au 31 décembre 2025 est :

- 45 ETP de droit Français dont 13 ETP d'expatriés ;
- 79 ETP de droit ouest africains ;
- 2 Volontaires de Solidarité internationale (VSI) ;
- 7 stagiaires et 5 apprentis.

Autres moyens : L'association dispose de locaux loués sur tous les sites d'implantation (à l'exception de l'Algérie).

4. Principes et méthodes comptables

L'association clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Changement de méthode

A Compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la présentation des états financiers.

Ce règlement apporte plusieurs évolutions, notamment en matière de structure des états financiers et de présentation des informations en annexe.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Principes généraux

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2024).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 et ANC 2018-06 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Le poste « Transfert de charges d'exploitation » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

2- comparabilité avec les comptes 2024

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers :

- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement »
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ». A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :
 - les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
 - les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
 - les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
 - les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat

d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.

-Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

5. Notes relatives aux postes du bilan

A. Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé*

L'association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en utilisation.

Les immobilisations acquises sur fonds propres font l'objet d'amortissements calculés sur le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimée ci-dessous.

Par exception :

Les immobilisations situées sur les missions et dont l'achat est financé par les bailleurs sont amorties en totalité sur la durée des engagements avec le bailleur.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenue sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements, installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Tableau des Immobilisations

2025

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Augmentation par réévaluation	Acquisition apports création	Diminution par virement	Diminution par cessions mises hors services	Valeur brutes fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATION CORPORELLES						
Terrains	18 294					18 294
Constructions sur sol propres						
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions installation générales	11 222		0			11 222
Installations techniques et outillages industriels						
Installations générales, agencements et divers	129 939		684			130 623
Matériel de transport	88 045		10 584			98 629
Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 763		7 208			61 970
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	0		15 840			15 840
Avances et acomptes			0			0
TOTAL immobilisations corporelles	302 262	0	34 316	0	0	336 578
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	19 768		23 176		1 666	41 278
Total Immobilisations financières	19 768	0	23 176	0	1 666	41 278

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATION CORPORELLES				
Terrains	18 294			18 294
Constructions sur sol propres				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installation générales	11 222			11 222
Installations techniques et outillages industriels				0
Installations générales, agencements et divers	129 939	684		130 623
Matériel de transport	88 045	10 584		98 629
Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 763	7 208		61 970
Emballages récupérables et divers	0			0
Immobilisations corporelles en cours	0	15 840		15 840
Avances et acomptes				
TOTAL valeur brutes	302 263	34 316	0	336 578
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Amorts concessions, brevet de droit similaires				
IMMOBILISATION CORPORELLES				
Amorts constructions				
Amorts installations techniques				
Amorts installations générales	42 451	13 320		55 771
Amorts matériel de transport	64 385	17 741		82 126
Amorts matériel de bureau et informatique	43 441	3 659		47 100
TOTAL AMORTISSEMENTS	150 277	34 720	0	184 997
VALEURS NETTES COMPTABLES	151 986	-404	0	151 581

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés pour la location de bureaux en France et sur les terrains.

C. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur vénale.

D. Subventions

Une comptabilité analytique par projet est tenue. Les conventions ont été enregistrées pour leur montant total. En fonction de l'état d'avancement du projet, la quote-part non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance, ainsi que les financements des années suivantes des conventions pluriannuelles.

Le montant des concours publics et subventions de 8.664.415 € inclus les contributions financières d'un montant de 1.549.629 €

E. Gestions des banques en devises

Un taux fixe a été utilisé pour la conversion de l'Ouguiya mauritanien (MRU) et du Franc guinéen (GNF). Ce taux sera réévalué en 2026 sur la base de la moyenne des taux Info Euro de l'année.

Par ailleurs, les écarts générés par l'application de ce taux fixe ont été réintégrés en produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice (31/12/2025).

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur coût historique. A l'inventaire ce dernier est rapproché afin de constater d'éventuelles provisions, les calculs sont réalisés selon méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

Les valeurs mobilières de placement d'un montant de 1 513 466 €uros sont mobilisables en trésorerie à très court terme.

G. Tableau de variation des fonds associatifs

Variation des immobilisations

2025

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		90 572		90 572
Raport à nouveau	314 662	0		314 662
Résultat de l'exercice	90 572	27 292	90 572	27 292
Fonds associatifs avec droit de reprise	52 397		2 430	49 967
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Provisions réglementées				
TOTAL	457 631	117 864	93 002	482 493

H. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable. Elles sont évaluées chaque année par la direction de l'association sur les risques liés aux projets.

Provisions

2025

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provision pour garant, données aux clients				
Provision pour pertes sur marchés à termes				
Provision pour amendes et pénalités				
Provision pour pensions et obligat. simil.				
Provision pour impôt				
Provision pour renouvellement des immo.				
Provision pour gros entretiens et grandes révisions				
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	219 649	160 500	103 939	276 210
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	219 649	160 500	103 939	276 210

Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur immo. Titres mis en équival.				
Provisions sur immo. Titres de participation				
Provisions sur autres immo. Financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0	0	0

TOTAL GENERAL	219 649	160 500	103 939	276 210
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

I. Echéance des créances et des dettes

Echéance des créances

2025

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	23 176		23 176
Autres immobilisations financières	18 102		18 102
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	41 278	0	41 278
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	9 402 335	5 770 797	3 631 538
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 964	2 964	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 580	54 580	
Etat - Impôt sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat - Autres impôt, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	155 744	155 744	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	9 615 623	5 984 085	3 631 538
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	446 717	446 717	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PARTENAIRES	1 711 614	936 109	775 505
TOTAL GENERAL	11 815 233	7 366 911	4 448 322

Echéance des dettes

2025

ETAT DES DETTES	Période du 01/01/25 au 31/12/2025	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
1 an maximum à l'origine	320 000	80 000	240 000	
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	147	147		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 246 522	1 837 220	409 302	
Personnel et comptes rattachés	145 903	145 903		
Sécurité sociale et autres organismes	182 980	182 980		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	22 190	22 190		
Dettes sur immo. Et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	143 301	143 301		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	11 034 653	8 481 647	2 553 005	
TOTAL GENERAL	14 095 696	10 893 388	3 202 307	0

Le poste fournisseur enregistre notamment à la clôture de cet exercice, les engagements signés qui restent à réaliser avec les partenaires dans le cadre des programmes en cours. Ces engagements d'un montant de 1 769 094 € ont également été comptabilisés en charges constatées d'avance.

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 11.034.653 euros. Ils correspondent à des subventions reçues ou à recevoir avant le 31 décembre 2025 et non encore utilisées.

J. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer et produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements à crédit	147
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 798 122
Dettes fiscales et sociales	180 018
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL GENERAL	1 978 287

Charges à payer et produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	139 842
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	54 580
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL GENERAL	194 422

6. Notes relatives au compte de résultat

A. Méthode d'enregistrement des produits

La totalité du financement prévu dans la convention est inscrite en produit dans la comptabilité à la signature de la convention.

En fonction de l'état d'avancement du projet constaté dans les charges, les produits non consommés à la date de clôture sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

B. Enregistrement des cotisations

Les cotisations sont enregistrées lors de leur encaissement.

C. Transfert de charges

Les transferts de charges sont des aides à l'emploi à recevoir.

D. Rémunération des trois plus haut cadres, dirigeant, salariés bénévoles

Les membres du Conseil d'Administration sont tous bénévoles et ne perçoivent donc pas de rémunération.

Les trois salaires les plus élevés représentent la somme de : 177413.48 euros (cent soixante-dix-sept mille huit quatre cent treize euros et quarante-huit centimes).

A. Résultat financier

Le résultat financier est de **17 351 €**. Les produits et charges financières de l'association sont composés principalement de gains et de pertes de change.

B. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de 18 €.

7. Autres informations

A. Engagement hors bilan :

Il n'y a pas eu d'engagement hors bilan au 31 décembre 2025.

B. Filiales et participations :

L'association n'a pas de filiale.

C. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes :

Le cabinet ALPHA assure la fonction de Commissaire aux comptes, à ce titre la rémunération s'élève à 12 900 € TTC.

D. Contributions volontaires :

Les membres du conseil d'administration ainsi que les conseillers d'orientation et de suivi (COS) exercent leurs missions à titre bénévole. En 2025, un outil de suivi du temps consacré par les bénévoles a été mis en place. Il permet de valoriser ces temps d'engagement sur la base du SMIG par pays, majoré de 25 %, ce qui demeure relativement modeste. Le montant ainsi estimé s'élève à **25 196 €**. Cet outil sera progressivement ajusté dans les années à venir afin de refléter au mieux l'importance de l'engagement bénévole au sein de l'association.